Nouvelle Proposition de Loi

Nouvelle Proposition de Loi

Le mardi 18 octobre 2011, quatre députés (MM. Jean-Pierre GRAND, Marc BERNIER, Guy GEOFFROY et Michel RAISON) ont déposé une loi visant à reconnaitre le vote blanc comme suffrage exprimé.

En apparence, c'est donc une excellente nouvelle. **En apparence uniquement**, car il s'agit en réalité d'une loi visant à instaurer le vote obligatoire … et d'offrir en contre-partie un vote blanc reconnu.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le droit de vote est aussi un devoir citoyen. Cependant, **transformer ce droit en obligation s'éloignerait de la notion même de démocratie**. En effet, le vote est un acte citoyen libre, consenti et volontaire. En ce sens, le droit de voter doit aussi demeurer le droit de ne pas voter. Il en va de notre liberté d'expression, de penser et d'opinion.

De plus, politiquement, c'est, pour nous, aberrant car il conduirait inévitablement à provoquer le "**vote pour n'importe quoi, mais voter quand même**" ce qui brouillerait le message des urnes.

Le cas de la Belgique est un exemple flagrant : **vote obligatoire et pourtant sans gouvernement**. Il y est obligatoire de voter, sous peine de poursuites… même si dans la pratique, plus personne n'est poursuivi ! Des associations militent d'ailleurs activement pour sa suppression !

L'intégralité de la Proposition de loi est disponible ici.

ASSEMBLÉE NATIONALE

OK

Recherche avancée

Accueil | Connaître l'Assemblée nationale | Organisation et travaux | Les députés | Informations pratiques

ccueil > Documents parlementaires > Propositions de loi

Commander ce document

Version PDF

Dossier législatif

N° 3836

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 octobre 2011.

PROPOSITION DE LOI

instaurant le **vote obligatoire**, *l'inscription d'office sur les listes électorales et la reconnaissance du vote blanc*,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

MM. Jean-Pierre GRAND,
Marc BERNIER, Guy GEOFFROY et Michel RAISON,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le vote est un droit et un devoir citoyen.

La participation des citoyens français aux consultations électorales chute sans cesse d'élection en élection. Les récentes élections cantonales de mars 2011 ont connu un taux d'abstention record de plus de 55 %. La présente proposition de loi constitutionnelle vise à faire revenir cette tendance, en faisant